

AGRIMAT

DATE DE MISE A JOUR : 29/01/25

FERME TOUTES ESPÈCES Détergent pour véhicules et engins agricoles

Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect	Liquide
Couleur	Jaune clair
Odeur	Caractéristique
pH pur	13,8
pH à 10g/l	Non applicable
Masse volumique	1,1 g/cm ³
Point de congélation	Non disponible

Propriétés :

Particulièrement adapté à l'élimination du film statique, des graisses et huiles minérales, tâches de gazole, poussières de freins
Très efficace sur les traces noires et caoutchouc de pneus
Élimine facilement les moustiques collés à la surface
Auto-séchant après rinçage ; laisse sur les matériels un film brillant
N'altère pas la brillance des carrosseries sur peintures d'origine

Mode d'emploi :

Carrosseries et matériels: dosage de 2 à 3%

Moteurs, matériels très encrassés: dosage de 15 à 20%

- 1) Appliquer la solution au pulvérisateur ou au canon à mousse, en procédant de bas en haut
- 2) Laisser agir 5 minutes au minimum
- 3) Rincer à l'eau, de préférence à haute pression.

Portique de lavage: dosage de 2 à 3% ou se reporter aux préconisations du fabricant de portique.

Précautions d'emploi:

Ne pas laisser sécher le produit sur les surfaces avant rinçage – Ne pas utiliser en plein soleil –

Appliquer de préférence sur des surfaces froides.

Sur peintures anciennes ou à forte teneur en pigments (exemples : bleu, rouge, noir) : un essai préalable sur une petite surface est fortement conseillé.

Paramètres de contrôle :

AGRIMAT

DATE DE MISE A JOUR : 29/01/25

Prise d'échantillon : 20ml

Indicateur : Phénolphtaléine 0,9 % (m/v) ou ortho-crésolphtaléine 0,9% (m/v)

Réactif : HCl 0.1N

Facteur de titrage : $f = 0,42 \pm 0,01$

Concentration en % = chute de burette * f

Concentration en g/l = chute de burette * f * 10

-Remplir la burette de 25 mL avec le titrant considéré

-Dans un erlen de 250 mL, placer la prise d'essai de l'échantillon à doser

-Ajouter environ 10 gouttes d'indicateur coloré

-Homogénéiser le contenu manuellement

-Titrer avec la solution le titrant jusqu'à ce que la solution vire de coloration

-Noter le volume de titrant versé.

Conditionnements :

Bidon unique 2l	2l		2kg
Jerrican	5l	Bleu	5kg
Jerrican	10l	Bleu foncé	10kg
Pack 5 x 2l	10l		10kg
pack de 4 bidons de 5l	20l	Bleu	20kg
Tonnelet carré	60l	Bleu foncé	66kg
Fût	220l	Bleu foncé	230kg

Qualité - Sécurité :

Consulter la fiche de données de sécurité disponible sur INTERNET : <http://www.kersia-group.com>

Réglementation

AGRIMAT est un mélange conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH), quel que soit le site de fabrication.

Les substances concernées par le Règlement REACH et contenues dans AGRIMAT ont été pré-enregistrées ou enregistrées par notre société ou par nos fournisseurs en amont.

AGRIMAT ne contient pas de substance dite "extrêmement préoccupante" dans la liste actuelle des substances candidates à l'autorisation publiée et mise à jour régulièrement par l'ECHA.